

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 22 (1951)

Heft: 4

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1950

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 4. AVRIL 1951

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1950

Marché du travail

Rapport concernant le levé topographique des grottes de Réclères

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1950

Au début de l'année 1950, une atmosphère assez lourde pesait sur la vie économique jurassienne. Des prodromes de crise s'étaient manifestés dès les derniers mois de 1949 et allaient en s'accroissant. Les commandes dans l'horlogerie et dans l'industrie mécanique ne rentraient plus que dans une faible mesure et, après avoir travaillé pendant quelque temps sur stock, plusieurs fabriques durent se résoudre à mettre un certain nombre d'ouvriers au chômage. Le proche avenir paraissait donc moins réjouissant.

Lorsqu'éclata la guerre de Corée, un revirement immédiat se produisit. Comme le vent qui s'élève agite les feuilles de la forêt, un grand frisson de crainte et de prudence secoua l'économie du monde occidental. Ce fut la course aux matières premières et aux produits fabriqués. Chacun voulut reconstituer ses réserves ou les compléter. Les denrées non périssables (sucre, café, céréales, etc.), la laine, le coton, les métaux non ferreux, les combustibles minéraux, le bois, furent de plus en plus recherchés, d'autant plus que les différents pays disposant des capitaux nécessaires, les Etats-Unis en particulier, se mirent à accumuler des stocks en prévision d'une éventuelle extension du conflit. Une nouvelle course aux armements semblait s'amorcer. Celle-ci est d'ailleurs actuellement en plein développement.

Les répercussions de cet état de choses sur notre industrie ne se firent pas attendre : Nos fabriques d'horlogerie et de machines-outils de précision sont assaillies de commandes. Une activité intense règne de nouveau dans nos ateliers. Pour combien de temps ? Le fait est là. Le proche avenir de nos populations ouvrières est assuré. L'année 1950 s'est terminée dans de bonnes conditions et au moment où ces lignes sont écrites tout marche à souhait.

La Suisse a exporté des montres pour 730 millions de francs en 1950, soit pour un montant de 26,9 millions plus élevé que l'année précédente. Le tiers environ de notre exportation horlogère va aux Etats-Unis (8,939,065 pièces sur un total de 24,225,937 pièces). L'Europe achète 5,971,010 pièces, l'Afrique 1,314,609, l'Asie 2,850,183, l'Océanie 361,326. La statistique de production n'est pas établie par cantons ou

par régions. Il n'est donc pas possible d'indiquer la part que prend le Jura à ces chiffres. Elle est certainement importante.

Si l'on tient compte en outre des nombreux ouvriers qui de nos vallées vont travailler à Granges, à Bienne et à La Chaux-de-Fonds, on peut dire qu'une très grande partie de la population jurassienne vit de l'horlogerie, industrie de base.

La mécanique et le décolletage, issus des besoins de l'horlogerie, ont vu peu à peu leur production s'étendre à d'autres domaines et sont devenus des branches importantes de l'activité économique du Jura. L'année 1950, surtout dans sa seconde moitié, leur a également été favorable.

On a de même bien travaillé dans les autres secteurs de l'industrie : bois, papier, ciment, terre cuite, céramique, verre, métal pressé, tuyaux et articles de fonte ; vélos et motos ; bonneterie ; tabac.

L'agriculture a été prospère en 1950. Toutes les cultures, céréales et pommes de terre, ont bien réussi. Les foins ont été abondants et rentrés, en général, dans de bonnes conditions. Les arbres fruitiers étaient chargés de cerises, de pommes, de poires et de pruneaux comme on les a rarement vus. En quelques endroits cependant, de gros orages de grêle ont fait des dégâts. Il en a été de même dans le vignoble qui accuse une vendange moyenne. La production laitière est en augmentation et l'on commence à parler d'une vague de lait analogue à celle des années d'avant-guerre. Espérons qu'on trouvera bientôt une solution pour l'endiguer et pour régler la production agricole dans l'intérêt du pays et des travailleurs de la terre.

Un certain ralentissement s'est fait sentir dans le bâtiment, probablement à la suite de la suppression ou de la diminution des subventions officielles. Les prix qui avaient tendance à la baisse se sont raffermis vers la fin de l'année, le coût des matières premières se ressentant du renchérissement général.

En résumé, 1950 laissera dans le Jura le souvenir d'une bonne année. Puisse la divine Providence nous en donner beaucoup de semblables.

Nous avons l'honneur, après ce préambule de vous donner un résumé de la situation de notre association et de notre activité.

I. Organes de l'association

1. Comité et commissions

Le comité a été réélu pour une nouvelle période à l'assemblée générale annuelle du 8 juillet 1950. En même temps, il a été complété par les personnalités suivantes :

- MM. Jean Brand, industriel, Tavannes.
- René Burger, avocat, Porrentruy.
- Michel Hänni, installateur, Delémont.
- Louis Lovis, maire, Delémont.
- Frédéric Savoye, industriel, Saint-Imier.

Dans les commissions, le comité a procédé aux nominations ci-dessous :

Commission d'urbanisme et de protection des sites : M. Jenny, avocat, à Bienne.

Commission pour la protection de la nature : M. Albert Nussbaumer, instituteur retraité, à Reconvilier.

Commission du tourisme pédestre : M. Paul Luthert, libraire, à St-Imier.

Une commission routière quadri-partite dans laquelle sont représentées les sections jurassiennes du Touring-Club et de l'Automobile-Club, Pro Jura et l'ADIJ a été créée. Le président a été désigné en la personne de M. le colonel H. Farron, à Delémont, notre caissier. L'ADIJ est en outre représentée par MM. F. Reusser, R. Steiner et Marcel Henry.

Nous remercions les nouveaux membres du comité et des commissions pour leur dévouement et leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle fonction.

L'état des organes dirigeants de l'ADIJ se présente comme suit :

Comité

- F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.
- V. Henry, préfet, Porrentruy, vice-président.
- W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
- R. Steiner, directeur du progymnase, Delémont, secrétaire.
- H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
- P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
- E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
- P. Billieux, procureur, Porrentruy.
- H. Born, maire, Moutier.
- J. Brand, industriel, Tavannes.
- R. Burger, avocat, Porrentruy.
- G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
- A. Grimaitre, publiciste, Saignelégier.
- M. Hänni, installateur, Delémont.
- G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.
- M. Henry, anc. administrateur des postes, Porrentruy.
- M. Jobin, avocat, Saignelégier.
- L. Lovis, maire, Delémont.
- A. Oettinger, Bâle.
- F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
- O. Schmitz, industriel, Granges (Sol.).
- A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
- H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentants de Pro Jura au comité de l'ADIJ :

- O. Schmid, préfet, La Neuveville.
- Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Présidents des Commissions :

- Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.

Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission du tourisme pédestre : R. Steiner, Delémont.
Commission des questions sociales : M. Bindit, préfet, Moutier.
Commission des affaires communales : H. Landry, député, La Heutte.
Commission scientifique : L. Lièvre, inspecteur, Porrentruy.
Commission agricole : E. Loeffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, inspecteur forestier, Moutier.
Commission du travail à domicile : A. Reber, instituteur, Reconvilier.
Commission routière : H. Farron, Delémont.

Président de la Jurassienne :

J. Schaller, professeur, Delémont.

2. Mouvement des membres

Nos effectifs sont en légère augmentation sur l'année précédente. Il y a eu au total 36 admissions et 21 départs pour cause de décès, de cessation de commerce ou de démission.

Voici le tableau de nos membres :

9 (3) membres d'honneur ;
106 (105) communes municipales et bourgeoises ;
65 (64) Sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5 (5) compagnies de chemins de fer ;
137 (138) entreprises industrielles ou commerciales ;
474 (472) membres individuels.

796

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le samedi, 8 juillet 1950, à Delémont. Elle a été ouverte à 9 h. 45 par une allocution du président que nous reproduisons ci-dessous :

« Il y a deux ans déjà, notre association tenait ses assises annuelles dans cette antique cité de Delémont, berceau de sa naissance. Elle est heureuse d'y être accueillie de nouveau en ce jour du souvenir et d'avoir l'occasion une fois de plus de fraterniser avec ses autorités et son aimable population.

L'assemblée générale de l'ADIJ est devenue une manifestation jurassienne dans laquelle des hommes (et des femmes) de toutes conditions et venant de milieux les plus divers peuvent se rencontrer et échanger des idées dans une atmosphère dégagée de tous les nuages qu'amènent parfois les contingences politiques, professionnelles et autres. Ici, nous sommes Jurassiens, et rien que Jurassiens.

Le monde dans lequel le sort a appelé notre génération à vivre n'a pas encore, à cinq ans de la guerre atroce qui a porté le feu, la désolation et la mort sur presque toute la terre, retrouvé son équilibre. Une idéologie que nous ne comprenons pas et dont les moyens d'action ne correspondent pas à notre mentalité a remplacé une autre idéologie. De nouveaux nuages sombres s'amoncellent à l'horizon lointain. L'orage

gronde et déjà, en Corée, des vies humaines sont fauchées. Verrons-nous une fois de plus le monde entier embrasé ? Nous ne voulons pas croire au pire, nous ne pouvons imaginer que les hommes n'ont rien appris, mais si la vague infernale devait déferler jusqu'à nous, notre armée et le pays tout entier feraient, comme par le passé, tout leur devoir. Oserions-nous croire à un troisième miracle ? En attendant le développement des événements et en souhaitant que le conflit coréen reste circonscrit, trempions nos âmes pour être prêts moralement et spirituellement à affronter le péril avec les moyens dont nous disposons et en comptant pour notre patrie sur la Divine protection. Ne récriminons pas si la défense nationale coûte très cher, mais vivons de l'espoir que nos enfants verront peut-être un jour la grande paix universelle. Notre lot à nous est d'être cuirassés contre le danger.

Les jours difficiles ne viendront peut-être pas seulement en cas de guerre. L'économie jurassienne subit actuellement un tassement qui, petit à petit, peut se muer en crise. Ici non plus, ne croyons cependant pas au pire, car il ne s'agit pas d'un effet de la surproduction, mais de difficultés d'exportation, chaque pays cherchant à tout prix à équilibrer sa balance commerciale. C'est partout un manque de devises, les paiements de pays à pays sur la base d'accords bilatéraux se font pour ainsi dire donnant donnant. Chaque nation veut refaire son économie en exportant le plus possible et en n'important que ce qui est absolument indispensable. Les dévaluations n'ont pas eu sur notre commerce extérieur les effets néfastes que l'on aurait pu craindre. Mais il faudrait que nos délégations commerciales n'oublient pas qu'à côté de la grande industrie, il existe, spécialement dans le Jura, des fabriques de petite mécanique de précision — qui soit dit en passant produisent des merveilles — dont les produits doivent être exportés, le marché suisse étant trop restreint. Nous croyons savoir que c'est actuellement une des branches de notre économie qui a le plus de peine de maintenir ses débouchés justement à cause des contingents, des interdictions et des licences d'exportation insuffisantes.

Le Jura ne doit pas seulement se complaire dans la critique et le mécontentement, il faut qu'il gagne la sympathie agissante des autorités du pays tout entier et de tous ceux, où qu'ils se trouvent, qui désirent le connaître mieux. C'est ce que tente de faire l'ADIJ, Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura.

C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte l'assemblée générale de ce jour ».

L'allocution du président est vivement applaudie, après quoi M. Reusser adresse un salut particulier aux invités et aux membres présents. Il donne connaissance des excuses puis mentionne les personnalités qui ont bien voulu nous faire l'honneur de leur présence :

Invités : MM. Louis Lovis, maire et conseiller national, Delémont ; André Calame, conseiller national, Bienne ; Emile Giroud, conseiller national, Berne ; G. Wenk, conseiller d'Etat et aux Etats, Bâle ; Georges Mœckli, conseiller d'Etat, Berne ; le Dr Max Gafner, conseiller d'Etat, Berne ; Hans Hof, vice-chancelier, Berne ; le Dr Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne ; Bernard Ackermann, député, Bourrignon ; le Dr Jean-Pierre Châtelain, député, Delémont ; le Dr E. Jenny, secrétaire du Département de l'intérieur de Bâle, Bâle ; K. Braun, directeur de

l'E.B.T., Berthoud ; Jules Schlappach, avocat, Tavannes ; J. von Kaenel, directeur des C.J., Tavannes ; Henri Broquet, représentant de la bourgeoisie de Delémont ; Marcel Helg, représentant de la bourgeoisie de Delémont ; le Dr Gustave Riat, président de Pro Jura, Delémont ; Ali Rebetez, président de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy ; Debrunner, Chambre du commerce et de l'industrie de Bienne ; A. Bodmer, Plan d'aménagement régional de Berne ; H. Winkelmann, directeur de l'Office suisse d'économie forestière, Soleure ; P. Maillat, inspecteur des forêts, Delémont ; Werner Brandt, directeur, Reconvilier.

Presse : MM. André Schnetz, « Démocrate », Delémont ; Max Robert, « Tribune jurassienne », Moutier ; Broquet, « Le Pays », Porrentruy ; Arnoux, « Le Franc-Montagnard », Saignelégier ; J.-J. Rochat, « Journal du Jura », Bienne ; le Dr E. Schürch, « Der Bund », Berne ; Nobs, « La Suisse », Bienne ; Roger Schaffter, « Le Jura Libre » Delémont.

Délibérations

1. Nomination des scrutateurs. Sont nommés, MM. Roland Béguelin et René Allemand.

2. Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, celle du 21 mai 1949 à Laufon, a été publié presque intégralement dans le bulletin N° 4/1950 (Rapport annuel). L'assemblée n'en demande pas la lecture et l'approuve tacitement.

3. Rapport annuel. Il a été communiqué à tous les membres dans le N° 4/1950. Le président en commente rapidement les chapitres principaux et le met en discussion. Celle-ci n'est pas utilisée et l'assemblée approuve et donne décharge de ce dernier au comité à l'unanimité des votants.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au comité. M. Henri Farron, caissier, donne lecture des comptes du dernier exercice. M. Waldemar Wüst, président de la commission de vérification des comptes, donne connaissance du rapport de vérification et propose à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité. La discussion est utilisée par M. Oscar Schmid, représentant de Pro Jura au comité de l'ADIJ. Il fait remarquer que l'ADIJ ne verse pas une subvention de 100 fr. à Pro Jura mais bien une cotisation. Il s'agit d'un échange de bons procédés, Pro Jura versant également une cotisation de 100 fr. à l'ADIJ. Le caissier répond que dès 1950 le versement de 100 fr. à Pro Jura figurera sous la rubrique cotisations. L'assemblée accepte ensuite les comptes de 1949 et en donne décharge au comité, à l'unanimité des votants.

5. Budget et cotisations. Le caissier présente ensuite le budget de l'exercice 1950. La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée approuve le budget et décide de maintenir le montant des cotisations sans modification pour le nouvel exercice.

6. Nomination de membres d'honneur. Le président procède ensuite à l'appel des personnes que le comité propose à l'assemblée de nommer membre d'honneur de l'association. Les personnes appelées s'avancent à tour de rôle jusque devant la table du bureau. Le président lit ensuite l'acte de nomination et leur remet un diplôme original dessiné par notre

compatriote Emile Mettler, de Berne. Sont acclamés membres d'honneur :

M. le Dr Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller aux Etats.

« A rendu des services signalés à l'ADIJ en intervenant à plusieurs reprises auprès des autorités fédérales et au Conseil des Etats en faveur des chemins de fer privés, interventions qui ont profité aussi aux chemins de fer du Jura.

Il a fait au cours des ans plusieurs conférences remarquables au sein de notre association.

Juriste distingué, professeur d'Université émérite, il a dignement représenté le Jura à Berne et notre pays à des conférences internationales. Il s'est employé avec dévouement et succès à conserver et à assurer l'entretien du Château du Schlossberg à La Neuveville, l'un des plus beaux témoins du passé que possède encore notre région.

En reconnaissance des éminents services rendus au Jura et au pays et en témoignage d'affection, M. l'ancien conseiller d'Etat et conseiller aux Etats Dr Henri Mouttet est nommé par acclamations membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

M. Werner Brandt, directeur.

« Est lié à l'ADIJ depuis ses débuts comme délégué du comité pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs dont il est le président. Il assiste régulièrement à nos assemblées générales, puis devient, en 1938, membre du comité.

M. Brandt a toujours soutenu avec ardeur et enthousiasme les efforts de notre association. Il a su maintenir entre le comité de la vallée de Tavannes qu'il présidait et l'ADIJ une étroite et fructueuse collaboration, dans un esprit de parfaite compréhension mutuelle.

Il est le promoteur de la construction de la rampe sud de la nouvelle route de Pierre-Pertuis et il n'a ménagé ni son temps ni ses forces pour arriver à chef.

En reconnaissance des éminents services rendus à l'ADIJ et au Jura M. Werner Brandt est nommé membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

M. Alcide Grimaître.

« Est entré au comité de l'ADIJ en 1933 comme représentant de la commune de Saignelégier en remplacement de M. le Dr V. Moine, l'actuel conseiller d'Etat.

Il a toujours défendu avec vigueur les intérêts des Franches-Montagnes, spécialement dans le domaine de l'élevage du cheval et dans celui des chemins de fer.

Fondateur du Marché-Concours de Saignelégier, M. Alcide Grimaître s'est acquis les plus grands mérites dans le développement de l'économie en général du Plateau franc-montagnard. Son activité en faveur du cheval a d'ailleurs déployé ses effets dans d'autres régions jurassiennes.

Journaliste de talent, il a défendu ses idées avec suite, ténacité et désintéressement, dans un esprit loyal et ouvert.

En reconnaissance des éminents services rendus au comité de

l'ADIJ et au Jura, M. Alcide Grimaitre est nommé membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

M. Arthur Oettinger, Bâle.

« Est membre du comité de l'ADIJ depuis 1927. Grand spécialiste des questions du trafic voyageurs par chemin de fer, il a toujours travaillé, sans cesse ni repos, à l'amélioration des horaires et la collaboration qu'il a assurée à l'ADIJ dans le meilleur esprit a été fructueuse et précieuse. Son assiduité aux séances, sa fidélité et son dévouement sont remarquables.

Il a contribué puissamment à maintenir un lien étroit entre Bâle (autorités, syndicat d'initiative, Chambre de commerce) et notre association. Son activité a été profitable au Jura.

En reconnaissance des grands services rendus à l'ADIJ et pour témoigner notre sympathie à un représentant d'une cité voisine et amie, M. Arthur Oettinger est nommé par acclamations membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

Chacun des élus prononce une petite allocution pour remercier l'assemblée de l'honneur qui lui est fait. M. le Dr Henri Mouttet, dans une très belle improvisation, adresse au nom de tous des remerciements à l'ADIJ pour son activité. Il la situe dans la vie jurassienne, en souligne les réalisations et exprime des vœux pour l'avenir de l'ADIJ et celui du Jura.

L'assemblée nomme ensuite encore membres d'honneur in absentia

M. Rudolf Minger, ancien conseiller fédéral, empêché d'assister à l'assemblée de ce jour.

« Est entré en contact étroit avec l'ADIJ alors qu'il était président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. Il est à l'origine de notre commission agricole et voici comment :

En 1943, la société précitée avait décidé de prêter plus d'attention au Jura et de faire bénéficier davantage notre région de son activité. Au lieu de créer un nouvel organisme, elle eut la bonne idée de se tourner vers l'ADIJ et de lui demander son concours. Une heureuse collaboration s'établit dès lors dont M. l'ancien conseiller fédéral Minger fut le principal artisan.

Dans une grande conférence publique faite à Delémont le 30 avril 1944, M. Minger démontra que le Jura, avec ses particularités, devait avoir sa propre organisation au sein de la grande famille bernoise. La commission agricole de l'ADIJ vit le jour peu de temps plus tard.

Comme conseiller fédéral, il s'est fait, dans une période critique et difficile, le champion de notre défense nationale.

En reconnaissance des éminents services rendus à l'ADIJ et de ses très grands mérites envers le pays, M. l'ancien conseiller fédéral Rudolf Minger est nommé membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

M. Alexandre Hof, ancien maire de Delémont, retenu chez lui par la maladie.

« Est un des promoteurs et cofondateurs de l'ADIJ. Il en a été le premier vice-président pendant 9 ans, après avoir présidé la première séance du comité provisoire d'étude.

Il a contribué dans la mesure de ses forces au développement de

REIFLER & GUGGISSERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



*Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels*

454



**Brasserie
du Wartek S. A., Bâle**

*Dégustez les délicieuses
bières Wartek !*

456

Les Fabriques de balanciers
dans le Jura bernois:

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

472

H&T

Société Anonyme pour l'entreprise
de travaux publics et bâtiments

ci-devant G. Hirt - Suter

BIENNE

Tél. (032) 2 31 39

Hors de bureau Tél. (032) 2 31 40

Construction de routes modernes par pénétration,
surfaçage, tapis asphaltique, cylindrages, pavages.

TRAVAUX DU GÉNIE CIVIL

TRAVAUX HYDRAULIQUES

TRAVAUX DE GALERIE

Asphalte comprimé pour isolation de toitures, terrasses, caves,
vestiaires, etc.

476

notre institution. Ses avis, fondés sur une vaste culture juridique, étaient toujours pertinents et très écoutés.

En reconnaissance des grands services rendus à l'ADIJ et en témoignage d'affection, M. Alexandre Hof est nommé par acclamations membre d'honneur de l'Association pour la défense des intérêts du Jura ».

Ces deux Messieurs recevront également leur diplôme original. Une gerbe de fleurs a été remise à M. Hof ce matin même et sa nomination lui sera communiquée immédiatement par télégramme.

7. Election du comité, nomination du président et des vérificateurs des comptes. Le mandat des membres du comité est arrivé à échéance l'année dernière déjà. Par suite d'un oubli, il n'a pas été procédé à une réélection en 1949. En vertu des statuts il doit être nommé pour une nouvelle période de 3 ans. Aucune démission n'est parvenue au président avant l'assemblée, de sorte que l'on peut admettre que tous les membres acceptent une réélection. Sur proposition de M. Alcide Grimaitre, l'assemblée renouvelle sa confiance au comité et le nomme par acclamations pour une nouvelle période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 1953. M. Reusser est acclamé président pour la nouvelle période. Le président propose de compléter le comité, en vertu des nouvelles dispositions de l'article 5 des statuts (modification du 22 mai 1948) et soumet les propositions suivantes à l'assemblée :

M. Jean Brand, industriel, Tavannes.

M. René Burger, avocat, Porrentruy.

M. Michel Hänni, installateur, Delémont.

M. Louis Lovis, maire, Delémont.

M. Frédéric Savoye, industriel, Saint-Imier.

L'assemblée ratifie ces propositions sans discussion. Elle nomme ensuite la commission de vérification des comptes dans la composition suivante : M. Waldémar Wüst, directeur, Moutier, président ; la commune de Cortébert (ancienne, maintenue pour une 3^e année) ; la commune de Courtételle (nouvelle, en remplacement de celle de Liesberg).

8. Programme d'activité. Cet objet figure à l'ordre du jour, non pas pour un examen détaillé du programme de travail, mais uniquement pour entendre les propositions et vœux des membres de l'assemblée. Il avait été fixé un délai jusqu'au 1^{er} juillet pour la communication des propositions écrites au président. Aucune proposition n'a été faite dans les délais. La parole n'est pas demandée non plus dans l'assemblée. Le président déclare que le comité recevra en tout temps les propositions et les suggestions des membres pour examen. Il poursuivra son activité en menant à chef les affaires en cours d'exécution et en suivant de près toutes les questions en rapport avec les buts de l'association.

9. Divers et imprévu. La parole est demandée par M. le préfet Victor Henry, vice-président de l'ADIJ. Il fait l'éloge de M. Frédéric Reusser, qui depuis 25 ans, préside l'association avec distinction et compétence. Il en est le premier président et peut fêter aujourd'hui le 25^e anniversaire de son mandat en même temps que celui de l'association. Il nous a donné l'exemple de la droiture, du courage, de la

persévérance, du patriotisme jurassien. Il mérite nos hommages pour ce qu'il a fait pour l'ADIJ et pour ce qu'il a réalisé avec cette dernière pour le Jura et le pays tout entier. La table de M. Reusser sera fleurie au banquet.

M. Reusser, tout vibrant d'émotion, remercie M. Henry et l'assemblée pour les sentiments qui lui sont témoignés. Il renouvelle son attachement à la terre jurassienne et à sa population. Son devoir, et notre devoir à tous, est et restera de servir le Jura.

Puis le président lève l'assemblée. Il est 11 h. 05.

Apéritif. L'assemblée déguste ensuite un apéritif offert aimablement par la Municipalité de Delémont et servi à la halle de gymnastique même. Des groupes se forment au gré des affinités et des circonstances. Partout ce sont des discussions animées et cordiales.

Conférence

de M. le conseiller d'Etat Georges Mœckli

A 11 h. 40 chacun reprend place et le président introduit le conférencier, M. le conseiller d'Etat Georges Mœckli, qui fut le premier secrétaire-caissier de l'ADIJ et qui aujourd'hui, en qualité de membre du gouvernement bernois, est aux leviers de commande et participe aux grandes décisions qui viennent d'être prises dans deux questions de la plus haute importance pour l'avenir du Jura.

(Le texte de la conférence de M. Mœckli a paru dans notre numéro 7/1950.)

Par de vifs applaudissements l'assemblée témoigne sa reconnaissance à l'orateur, qui a su, en si peu de temps, faire ressortir les caractéristiques essentielles des deux questions. Il ne peut être question d'ouvrir la discussion sur le fond de ces deux problèmes, dont le premier doit passer maintenant le cap des délibérations du Grand Conseil et le second celui de la votation populaire.

Le comité a cependant décidé de présenter à l'assemblée un projet de résolution, qui pourrait être la conclusion la plus efficace de l'exposé de M. Mœckli. Le président en donne lecture. Le voici :

« L'ADIJ, Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois, réunie en assemblée générale, le 8 juillet 1950, à Delémont, après avoir entendu un exposé de M. le conseiller d'Etat Georges Mœckli sur deux questions jurassiennes actuelles, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Elle prie instamment le gouvernement bernois de tout mettre en œuvre pour que la brûlante question de la réorganisation technique des chemins de fer du Jura (C.J.) trouve sa solution dans un avenir prochain. Elle prend acte des travaux préliminaires déjà effectués et attend du Grand Conseil et du peuple bernois la mise à disposition des fonds nécessaires, et des communes intéressées une participation financière qui devra être fixée dans la limite de leurs possibilités. Elle remercie et félicite les communes qui, sans y être tenues, ont participé à l'action de solidarité en faveur de celles appelées à supporter des charges trop lourdes.

2. Elle engage vivement le peuple jurassien à voter en masse l'au-

tomne prochain les nouveaux articles constitutionnels destinés à renforcer la situation du Jura au sein du canton de Berne ».

La discussion est ouverte. M. Froté propose de ne pas voter la seconde résolution, celle qui a trait à la question jurassienne et à la votation populaire du mois d'octobre prochain, en raison du caractère politique du problème. M. Steiner, appuyé ensuite par M. Rebetez, défend la proposition du comité. La solution de la question jurassienne, proposée par les autorités bernoises, est le fruit du travail du Comité de Moutier et de ses propositions. L'ADIJ a été représentée au Comité de Moutier par les trois membres de son bureau. Ceux-ci ont ainsi engagé l'ADIJ dans cette question, qui bien que de nature politique, est aussi une question nationale jurassienne au premier chef. L'ADIJ ne peut maintenant rester indifférente aux propositions des autorités et doit prendre position. A l'unanimité moins une voix l'assemblée approuve les termes des deux résolutions.

3. Commémoration du 25^e anniversaire de l'ADIJ

(Voir le numéro 8, mois d'août 1950, des Intérêts du Jura)

A 12 h. 25, le président ouvre la dernière partie de cette matinée bien chargée. La Fanfare municipale de Delémont l'introduit par un des plus beaux morceaux de son répertoire. Puis M. Reusser fait l'historique de l'ADIJ, rappelle ses premiers pas, puis le développement considérable qu'elle a connu. Une seule comparaison est plus éloquente que de longs commentaires : à sa fondation, l'Association ne comptait que 4 communes et le comité de la vallée de Tavannes ; au début de 1950, il y avait 785 membres, soit 105 communes et bourgades, 64 sociétés d'utilité publique, 5 compagnies de chemins de fer, 130 entreprises industrielles et commerciales, et 473 membres individuels.

M. Reusser a également indiqué quelles furent les réalisations de l'ADIJ et les services rendus au Jura, il a rendu hommage aux ouvriers de la première heure et remercié et félicité les membres du comité et plus spécialement ses collaborateurs directs, MM. Henry et Sunier, vice-présidents, R. Steiner, secrétaire et rédacteur du bulletin, H. Farron, caissier. L'orateur a encore relevé les excellentes relations existant avec les instances cantonales et les deux grandes associations sœurs, l'Emulation et Pro Jura. En terminant, il a félicité le conseil communal de Delémont, qui a pris l'initiative de la création de l'ADIJ et souhaité que celle-ci fasse honneur au peuple jurassien dans la mesure de ses forces et rende notre cher Jura toujours plus heureux, toujours plus beau, toujours plus digne.

M. Lovis, maire de Delémont, a apporté le salut et les félicitations des autorités et de la population de la ville. Il a rendu un vibrant hommage à l'ADIJ et à son travail, à sa ténacité et à ce souci qu'elle a d'unir les Jurassiens ; il a formé des vœux pour qu'elle poursuive sa tâche avec confiance et ténacité dans le but de réaliser, avec le concours des deux associations sœurs, l'union complète et totale de tous les Juras-siens : le grand canton de Berne n'aura rien à y perdre et le Jura non plus !

Un dernier morceau de la Fanfare, puis c'est le départ, en cortège, pour le restaurant Central, où nous attend un excellent banquet, offert par l'ADIJ.

Au cours du repas, plusieurs discours ont été prononcés. C'est M. le Dr Gafner, conseiller d'Etat, qui a apporté le salut et les félicitations du gouvernement bernois, qui suit avec toujours beaucoup d'intérêt les travaux de l'ADIJ et qui tient à lui exprimer sa gratitude pour tout ce qui a été fait en faveur du Jura. L'orateur a remercié spécialement M. Reusser, président depuis 25 ans, et ses fidèles collaborateurs, toujours si dévoués.

Puis, M. le Dr Riat, parlant au nom de Pro Jura qu'il préside et de l'Emulation, a apporté les plus sincères félicitations des deux grandes associations sœurs et a remis à MM. Reusser, Steiner et Farron, une preuve tangible de leur admiration et de gratitude pour le travail réalisé pour le plus grand bien du Jura.

M. Wenk, conseiller d'Etat bâlois, a présenté à son tour les félicitations du gouvernement bâlois ; il a insisté sur l'activité fructueuse de l'ADIJ et le travail de son président, puis s'est réjoui des excellentes relations qui existent entre Bâle et le Jura.

On a entendu ensuite MM. Schmutz, du Heimatschutz, et Winkelmann, de l'Office forestier.

Le dîner a été agrémenté par les productions de Mlle Jeanne Marquis, violoniste, accompagnée par M. René Steiner, et du Petit Chœur, dirigé par M. J. Brahier, qui ont été fort appréciés.

4. Séances et délégations

Le comité a tenu 6 séances au cours de l'année 1950 et le bureau s'est réuni 20 fois. Il y a eu en outre cinq entrevues et réunions pour l'étude de questions spéciales.

Comme d'habitude des délégations ont été envoyées aux instances cantonales, des C.F.F. et du B.L.S. pour présenter les vœux du Jura dans les questions ferroviaires et autres. L'accueil a été partout bienveillant et courtois. Des résultats intéressants ont pu être enregistrés. Ils ne représentent cependant qu'une partie du programme que nous nous sommes donné.

Nos commissions n'ont pas toutes la même activité. Certaines ne se réunissent pas assez souvent. D'autres, en revanche, accomplissent leur tâche avec beaucoup de zèle et de continuité. Nous les remercions vivement de leur travail et nous encourageons celles qui sont moins actives à suivre les questions de leur ressort.

5. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ entretient les meilleures relations avec un certain nombre de groupements amis qui de même qu'elle, travaillent au bien public et au développement économique ou culturel. Il s'agit des organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation,
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secré-
tariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Comité économique, Porrentruy.

L'ADIJ est en outre membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites; (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
Chambre de commerce française en Suisse.

6. Bulletin

Nous rappelons ici le rôle que doit jouer notre organe mensuel, le bulletin de l'ADIJ, qui vient d'achever la 21^e année de son existence. Il est avant tout un organe de liaison entre le comité de l'association et ses membres. Il est en outre un moyen de diffusion pour toutes les questions présentant un intérêt général pour le Jura, ses habitants, son économie, son passé, ses aspirations. A ce titre il mérite assurément une très large diffusion, à condition, naturellement qu'il puisse s'acquitter de sa mission avec quelque chance de succès. Nos lecteurs sont à cet effet les meilleurs juges, les seuls d'ailleurs dont l'appréciation puisse nous être de quelque utilité. Nous les invitons à faire largement usage de leur droit de critique, à nous faire savoir quelles améliorations ils proposeraient à la rédaction et à la présentation du bulletin, s'ils en avaient la responsabilité. Nous sommes aussi disposés à recevoir et à examiner objectivement tout texte susceptible d'être reproduit dans le bulletin.

Nous adressons nos meilleurs remerciements à M. le Dr Tony Scheidegger, qui a rédigé régulièrement notre chronique économique depuis le début de l'année 1950, mais qui, pour des raisons professionnelles, ne pourra plus nous apporter sa précieuse collaboration à l'avenir. Nous avons reçu de nombreux témoignages de l'intérêt que suscitaient les articles de M. Scheidegger.

Le bulletin a paru 12 fois en 1950, entre le 16 et le 27 du mois, selon les circonstances, qui nous sont souvent dictées par des contingences échappant à notre volonté. La série annuelle comprend 220 pages de texte, 17 clichés et 101 pages d'annonces. Le tirage mensuel a varié entre 1700 exemplaires (minimum) et 2430 exemplaires (maximum), avec un total général de 24,730 exemplaires, soit 2060 en moyenne par numéro (en 1949 : 21,545 exemplaires et 1800 en moyenne par numéro).

Le service gratuit du bulletin aux membres a absorbé 9457 (9335)¹ exemplaires, celui des abonnés 5952 (5656), le service de presse 1123,

1) Les chiffres entre parenthèses concernent 1949.

la propagande 6865, l'administration 1115, les exemplaires d'auteur 218.

La publicité a largement contribué au financement du bulletin. Les 101 pages d'annonces représentent 173 (166) insertions, dont 144 (128) d'une demi page et 29 (38) d'une page entière, avec un rendement net de 4996,25 fr. Les acquisitions d'annonces se sont élevées à 49 (58) ordres représentant au total 89 pages d'annonces et un montant brut de 6359 francs (9381 fr.). Si le rendement de la publicité a diminué en 1950, cela est dû en bonne partie au ralentissement des affaires qui s'est fait sentir au cours du premier semestre. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les chefs d'entreprises qui nous confient régulièrement des ordres de publicité et nous sommes heureux de pouvoir compter à l'avenir aussi sur la confiance dont ils font preuve à notre égard. Cette confiance nous vaut une aide financière appréciable, car la publication d'un périodique pose des problèmes financiers qui ne sont pas toujours faciles à résoudre.

Nous rappelons à nos membres et abonnés que nous nous mettons à leur disposition pour la reliure à prix réduit des collections annuelles du bulletin. Ils voudront bien envoyer au Secrétariat de l'ADIJ à Delémont, les séries complètes qu'ils désirent faire relier pour le 31 mai au plus tard.

Nous rappelons aussi que dans le courant de cette année paraîtra la table des matières complètes parues dans le bulletin au cours des 20 premières années de son existence. Cette table sera vendue 2 francs et pourra être commandée jusqu'au 31 mai aussi auprès du Secrétariat de l'ADIJ à Delémont.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

La situation dans le domaine du trafic ferroviaire ne s'est guère modifiée, au cours de l'année écoulée. La haute conjoncture industrielle et la constitution de réserves de toute nature ont eu une répercussion favorable sur le volume des marchandises transportées, tandis que le nombre des voyageurs utilisant le chemin de fer a continué sa lente régression.

1. **Trafic international.** — La politique ferroviaire de nos voisins de l'ouest tendant à concentrer le trafic sur quelques grandes lignes et à délaisser des voies même importantes ne s'est pas modifiée. Ainsi la ligne Paris-Belfort-Bâle n'est plus une colonne maîtresse du réseau comme elle l'était du temps de la compagnie de l'Est. Celle de Berne-Delle-Paris qui nous intéresse particulièrement subit un sort encore plus précaire. Les rames de wagons formant les directs Paris-Milan et vice-versa par le Lötschberg sont accrochées jusque et dès Belfort aux trains de Bâle. La SNCF avait proposé à la dernière conférence des horaires, tenue à Amsterdam, que l'Arlberg-express qui conduit aussi nos trains de nuit de et pour Paris soit détourné de sa voie habituelle pour être acheminé par Dijon-Besançon-Montbéliard-Danjoutin. Si ce projet avait été accepté, nous aurions bel et bien perdu cette relation si utile à notre région et il ne serait resté qu'une seule paire de trains entre Porrentruy et Belfort. Le danger a été conjuré, mais est-il écarté à tout jamais ? Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la ligne de Delle ne soit pas abandonnée, purement et simplement.

Le trafic marchandises international par Porrentruy est également négligé. Tout est systématiquement dirigé sur Bâle. On dit même que la distance Delle-gare-Delle-frontière qui est de 200 mètres est majorée de plusieurs km.-tarif fictifs. Nous serions satisfaits d'apprendre que ce renseignement n'est pas exact.

2. **Horaire.** — Les CFF ont accueilli cette fois encore nos demandes d'amélioration de l'horaire avec bienveillance et compréhension. Nous leur en témoignons notre vive reconnaissance. Notre gratitude va aussi à la Direction cantonale des chemins de fer qui, toujours, veut bien transmettre nos vœux aux diverses administrations ferroviaires. Voici les principaux changements prévus au prochain horaire entrant en vigueur le 20 mai 1951 :

Ligne Bienne-Delémont-Bâle.

- a) Mise en marche d'un train direct Bâle-Bienne, N° 214, au début de l'après-midi. Départ de Bâle à 14 h. 09, passage à Delémont à 14.49/55 h. arrivée à Bienne à 15 h. 31 avec continuation sur Lausanne et Genève par le 114 à 15 h. 41.
Sept paires de trains directs circuleront désormais sur la ligne jurassienne reliant Bâle à la Suisse romande. On est loin des deux trains qui avant 1930 et pendant plus de 40 ans devaient suffire à faire le bonheur des voyageurs ! Le programme que nous nous étions fixé pour ces relations directes est ainsi en bonne voie de réalisation.
- b) Arrêt du direct 148 à Moutier (16.56) et à Granges (17.07).
- c) Mise en marche d'un train direct le dimanche en été de Delémont (19.36) à Bâle (20.16).
- d) Arrêt le dimanche en été du direct 225 b aux stations de Roches (21.55), Choindez (21.59) et Courrendlin (22.02).
- e) Correspondance à Bienne du direct 129 de Genève (départ. 21.00) et de Lausanne (départ. 21.44) avec le 145 (départ. 23.21) pour Granges, Moutier, Delémont et Porrentruy.

Ligne Bienne-Neuchâtel.

- a) Arrêt du direct 129 à La Neuveville le dimanche (22.57).
- b) Mise en marche le dimanche du train omnibus 1519 Bienne (12.15)-Neuchâtel (arr. (12.57)).

Ligne Delémont-Delle.

- a) Mise en marche le dimanche soir d'un train direct Porrentruy-Delémont (départ. vers 20.09, arr. vers 20.34).
- b) Deux paires de trains, en plus de ceux qui existent déjà circulent jusqu'à et dès Delle (au lieu de Boncourt).

Ligne Delémont-Sonceboz-Bienne.

- a) Le train 1756 est conduit jusqu'à Bienne ; Tavannes départ. 13 h. 24, Sonceboz 13.32/34, Bienne arr. 13 h. 50.
- b) Le train 1764, avancé à 16 h. 36 au départ de Tavannes est acheminé également jusqu'à Bienne (17.01).
- c) Le train 1747 partira de Bienne à 10 h. 28 les dimanches et jours

de fête générale. Le transbordement à Sonceboz pour Tavannes est supprimé.

- d) Le train 1767 est conduit depuis Bienne (dép. à 17 h. 39 au lieu de 16 h. 57), sans transbordement à Sonceboz. Arrivée à Tavannes à 18 h. 05 au lieu de 17 h. 48.
- e) Maintien du train 1776 le samedi et le dimanche. En contre-partie le 1779 (Bienne dép. 23.55) est prolongé de Malleray à Delémont (arr. 01.18).

Nous devons des remerciements particuliers aux CFF pour avoir amélioré les relations entre la Vallée de Tavannes et Bienne par la suppression de certains transbordements et le raccourcissement des arrêts en gare de Sonceboz.

Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds.

- a) Arrêt du train 5818 à Frinvilier-Taubenloch.
- b) Accélération du train 1817 (Bienne dép. 17.13 au lieu de 16.57). Arrivée à La Chaux-de-Fonds à 18.21 (sans changement).
- c) Remplacement du train de marchandises 5819 par un omnibus 1803 (Bienne dép. 12.15).

Les autres améliorations demandées n'ont malheureusement pas été accordées sur cette ligne.

Dans l'ensemble, l'horaire est amélioré, malgré la suppression de quelques trains à fréquentation insuffisante.

- 3. **Doubles-voies.** — Nous voudrions pouvoir adresser de mêmes remerciements aux CFF dans le domaine du doublement des voies. Hélas ! malgré que la ligne de Bâle à Bienne soit très chargée (il ne circule pas moins de 72 trains par jour entre Delémont et Moutier), rien n'est entrepris pour l'établissement de la double-voie entre Choindez et Moutier et entre Aesch et Delémont. Et pourtant les CFF eux-mêmes doivent constater que la circulation des trains dans de telles conditions est difficile à régler. Un exemple : A cause des croisements, le premier train de Sonceboz à Delémont ne pourra plus aller au-delà de Moutier. Il ne pourra avoir dans cette dernière gare la correspondance de l'omnibus venant de Bienne, de telle sorte qu'il ne sera plus possible dorénavant d'atteindre Roches, Choindez ou Courrendlin, avant 9 heures du matin lorsqu'on vient de la Vallée de Tavannes. L'ADIJ ne demande pas l'impossible. En procédant par étapes, on arriverait facilement au but, sans mettre en péril les finances de notre grande entreprise nationale. Les tronçons Choindez-Roches et Zwingen-Bärschwil pourraient être construits en premier lieu. Le Jura attend fermement que la question des doubles-voies soit reprise dans un avenir rapproché.
- 4. **Chemins de fer jurassiens.** — La réorganisation technique des C.J. est enfin sous toit. Les travaux d'électrification, la rénovation du matériel roulant et la mise en état des lignes sont en voie d'exécution.
- 5. **Action de solidarité.** — L'ADIJ a continué en 1950 l'action de solidarité qu'elle a lancée avec la collaboration de Pro Jura pour aider les communes intéressées à supporter le poids des sacrifices financiers qui leur sont plus ou moins imposés selon un barème établi avec

soin, mais qui constituent pour la plupart d'entre elles, de très lourdes charges.

Une somme totale de 125,000 à 130,000 francs est souscrite à ce jour. Elle sera répartie entre toutes les communes appelées à collaborer directement à la construction des chemins de fer du Jura.

Quelques communes sollicitées n'ont pas encore donné une réponse favorable à l'action de solidarité. Nous espérons qu'elles ne tarderont pas à faire le geste que l'on attend d'elles.

2. Routes

Le problème des améliorations routières a continué de faire l'objet des préoccupations du comité. Des démarches ont été faites, une fois de plus, pour que la route de Delémont à Bâle soit incluse dans le programme d'aménagement fédéral et que les travaux urgents qu'elle réclame soient effectués sans plus de retard par le canton. De même, nous avons demandé avec insistance que la route du Pichoux devienne une artère de grand trafic, car elle est la voie la plus courte pour relier le nord et le sud du Jura pour se rendre à Berne.

La nécessité de la réfection d'autres parcours intéressant tous les districts a été signalée aux autorités compétentes. Nous estimons que l'effort du canton devrait être plus grand dans le domaine routier et que l'autorité supérieure ne devrait pas craindre d'élargir et de compléter le programme de travaux actuellement en cours en demandant au Grand Conseil et au peuple de voter des crédits supplémentaires. Du train dont vont les choses, il faudra beaucoup trop de temps pour aménager le réseau routier jurassien dans un délai raisonnable.

Pour donner plus de poids aux revendications de notre région, Pro Jura et l'ADIJ ont convenu de créer une commission routière dans laquelle le Touring-Club et l'Automobile-Club sont aussi représentés. Cette commission quadri-partite est présidée par notre caissier, M. le colonel Farron. Nous devons des renseignements à M. l'ingénieur A. Peter, à Delémont pour son amabilité à entendre nos doléances et pour nous avoir fait parcourir une grande partie des routes de son arrondissement, nous montrant aussi les derniers grands travaux effectués et l'état du réseau en général. La délégation a pu se convaincre qu'avec l'argent dont il dispose, M. Peter se donne beaucoup de peine pour satisfaire la population.

3. Service postal

Diverses interventions auprès des PTT en vue d'apporter certaines modifications et améliorations dans le service des cars postaux n'ont malheureusement pas eu le succès escompté. Nous devons cependant reconnaître que les organes de la poste ont examiné les demandes présentées de façon consciencieuse et qu'il est parfois difficile, vu les intérêts en présence, de se décider pour telle ou telle solution.

4. Régions montagneuses

Le principe de désigner dans le Jura, autant vaudois et neuchâtelois que bernois, des zones dans lesquelles les habitants jouiraient d'avantages spéciaux pour l'assurance-maladie semble être en bonne voie d'acceptation. Nous avons été appelés à collaborer à la délimitation de ces zones comme aussi d'ailleurs le comité de l'association ber-

noise des caisses maladie. Ce travail a exigé beaucoup de peine et de temps.

5. Electrification des fermes de montagne

Cette question a continué d'être suivie. Des subventions ont pu être accordées à quelques agriculteurs très engagés au point de vue financier et qui ne pouvaient que difficilement faire face à la nouvelle dépense importante que leur causait l'installation de l'électricité dans leur maison.

6. Transitaire

L'établissement d'un transitaire à Porrentruy a fait l'objet d'une nouvelle étude. Jusqu'à maintenant, les pourparlers engagés n'ont pas donné de résultat. On n'a cependant pas encore perdu l'espoir de trouver une solution à l'épineux problème posé par le détournement du trafic marchandises de transit de la ligne de Delle.

7. Dépôt fédéral des alcools à Delémont

Il est fortement question de transférer le dépôt fédéral des alcools de Delémont à Schachen dans le canton de Lucerne. Ce serait une grande perte pour la petite cité jurassienne et pour l'économie de notre région. Aussi le comité de l'ADIJ n'est-il pas resté passif devant la menace d'un transfert qu'il juge inopportun et incompréhensible. Il a alerté les autorités intéressées et il espère que le projet de la Régie fédérale des alcools ne s'exécutera pas.

8. Concours

Le comité de l'ADIJ a ouvert deux concours. Le premier est destiné à récompenser par un prix de 1000 fr. l'auteur du meilleur ouvrage jurassien de l'année. Il sera attribué pour la première fois en 1951.

Le second est la répétition du concours scolaire d'il y a cinq ans. Il est ouvert à tous les écoliers de 8^e et 9^e années. Le sujet choisi a pour titre : Mon village (ma ville). Il est doté de prix pour un montant total de 1000 francs.

9. Manifestations diverses

L'ADIJ a été représentée à diverses manifestations au cours de l'année. Voici les principales :

Marché-Concours de Saignelégier,

Marché-Concours bovin de Delémont,

Réception du congrès international de préhistoire lors de son passage dans le Jura et particulièrement à Delémont, le 8 juillet 1950.

Réception par l'ADIJ du Syndicat d'initiative de Bâle et de personnalités de Berne et de Bâle, le 24 mai 1950.

Elévation du village de Moutier au rang de ville, le 9 septembre 1950.

Inauguration du monument de la vigne, à La Neuveville.

Toutes ces manifestations nous laissent le meilleur souvenir et nous remercions nos invités de leur présence et ceux qui nous ont invités d'avoir bien voulu penser à notre association.

10. Conférences

Plusieurs conférences sur des sujets de politique générale ou d'ordre économique ont été organisées en cours d'exercice.

M. le conseiller d'Etat V. Moine a parlé de la réforme de l'organisation judiciaire du canton.

M. A. Gerster, architecte, à Laufon, a expliqué par la parole et par le film, la fabrication des produits en terre cuite.

M. J. Perret, délégué suisse à l'Organisation de paiements de l'Union européenne de coopération économique a exposé le fonctionnement et la raison d'être de cette institution.

Ces conférences très réussies ont vivement intéressé les nombreux auditeurs et nous nous faisons un devoir d'adresser ici encore nos félicitations et nos vifs remerciements aux distingués conférenciers.

11. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont

Secrétaire : M. le Dr M. Joray, à La Neuveville

La commission jurassienne pour la protection de la nature s'est réunie trois fois, et son bureau une fois au cours de l'année écoulée. Le comité de l'ADIJ a désigné comme nouveau membre de la commission M. Albert Nussbaumer, instituteur retraité, à Reconvilier, un ami fervent de la nature.

Nous espérons pouvoir enfin annoncer, dans le présent rapport, la mise sous protection définitive de l'**Étang de la Gruère**. Ce n'est hélas ! pas encore fait, bien que les associations intéressées à cette réalisation aient toutes donné leur assentiment à un 6e projet de convention. C'est le scieur de la Gruère qui est cause du retard regrettable apporté à la solution du problème (vanne de sortie de l'eau, entretien de la digue). Un ingénieur a été chargé d'étudier la question de la pose d'une vanne qui doit empêcher le prélèvement de l'eau à partir d'un niveau déterminé de l'étang, fixé par la convention.

Les démarches que nous avons faites en vue de la mise sous protection du « **Chêne des Bosses** » à Châtillon ont abouti. Dans sa séance du 19 décembre 1950, le Conseil-exécutif a placé cet objet sous la protection de l'Etat, et décidé son inscription, comme monument naturel, dans la liste des objets protégés dans le canton.

Les propriétaires de plusieurs fonds sur lesquels se trouvent des **blocs erratiques** ont, à notre demande, donné leur assentiment à la mise sous protection de ces témoins de l'époque glaciaire. Il manque encore l'approbation du Conseil-exécutif, mais elle ne saurait tarder. Quand ce sera chose faite, nous présenterons ces blocs erratiques, ainsi que le « **Chêne des Bosses** », aux lecteurs du bulletin de l'ADIJ. Pour d'autres blocs des pourparlers sont en cours avec les propriétaires, et déjà nous entrevoyons des résultats positifs. Il est indispensable que ces pierres, qui nous parlent d'un phénomène extraordinaire de l'histoire de la terre, subsistent pour l'intérêt de nos descendants.

Nous avons été moins heureux dans une intervention auprès des organes ferroviaires compétents, contre la **destruction massive des haies** le long des voies ferrées. On sait que les haies sont des lieux de nidification par excellence pour une quantité d'oiseaux utiles. Notre requête, appuyée par la LSPN, a simplement été écartée, sous prétexte que l'entretien des haies est trop coûteux !

En réponse à une demande de la commission cantonale pour la

protection de la nature, notre commission a proposé de prévoir, pour la mise sous protection dans le Jura :

1. Un certain parcours de la Lucelle.
2. Le Doubs entre Tariche et Saint-Ursanne.
3. La Birse dans les gorges de Court et de Moutier.
4. La Sorne dans les gorges du Pichoux.
5. Le ruisseau de Douanne dans les gorges de Douanne.

De la propagande a été faite en faveur de la vente du taler en chocolat, dont le bénéfice est destiné à la protection de la nature et des sites. L'emploi de l'atlas et du tableau des plantes protégées dans le canton a été recommandé aux écoles. La commission a pris connaissance avec stupeur des conséquences désastreuses du hannetonage sur les ruchers en Ajoie, où les apiculteurs ont subi des dégâts s'élevant à 9000 francs. Cette question fera encore l'objet de discussions au sein de la commission.

Le président de la commission a pris part à toutes les séances de la commission cantonale, à Berne, ainsi qu'à la conférence cantonale pour la protection de la nature, au printemps 1950, à Thoune.

La commission a inscrit à son programme d'activité pour l'année 1951, outre les questions déjà en chantier :

1. Les préparatifs tendant à la mise sous protection par l'Etat des Grottes de Réclère.
2. L'étude de la création de réserves botaniques au pied du Mont Sujet (Jorat, commune d'Orvin).
3. La création, dans tout le Jura, de groupes pour la protection des oiseaux.

12. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

Durant l'année écoulée, nous avons pu avec satisfaction constater que le programme d'action de notre commission commence à être connu et compris dans le Jura. De plus en plus, en effet, nombreuses sont les demandes qui nous arrivent de particuliers, communes ou associations. Il semble que l'on a pris conscience enfin de l'enlaidissement progressif auquel allait notre petit pays et que l'on essaie de réagir avec plus ou moins de succès. On s'adresse alors à notre commission et celle-ci s'efforce de conseiller ou d'aider du mieux qu'elle peut.

Les communes ont si bien adopté notre « Règlement de construction » et son portefeuille spécial que l'édition est près d'être épuisée. Le Laufonnais même en a demandé une traduction, travail qui a été fait par M. Gerster.

Nous avons, comme l'année précédente, organisé la vente d'écus en chocolat au profit du « Visage aimé de la patrie ». Elle a connu un beau succès et la quote-part nous revenant nous a permis d'allouer divers subsides, entre autres à la commune de la Burg pour l'érection d'une nouvelle fontaine en pierre du pays, à la commune de Laufon pour la réfection de ses portes historiques, à la Société de développement de Tramelan pour sa fontaine « A la gloire de l'horlogerie » et enfin à la

SESU pour lui permettre de continuer les travaux de réfection du château de Saint-Ursanne.

De nombreuses demandes de renseignements ont été en outre traitées par notre commission et nous devons à la vérité de dire que dans la plupart des cas, nos conseils ont été suivis.

Enfin, nous avons été tout particulièrement heureux d'apprendre qu'à la suite des nombreuses démarches entreprises par diverses associations (dont la nôtre), l'ancienne église du couvent de Bellelay avait été classée dans la liste des monuments historiques. Il y a là, pour l'avenir, un beau champ d'activité en perspective pour notre commission.

13. Commission du tourisme pédestre

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : Mlle Thérèse Mouttet, Delémont

A. Projets :

Le Jura comprend 11 secteurs touristiques pour lesquels les projets sont complètement terminés :

B. Signalisation :

1. *Les itinéraires suivants ont été complètement marqués en 1950 :*

			Km.	Ind.
Ajoie-Ouest :	N° 1	Porrentruy-Sur-la-Croix-St-Ursanne	12	10
Chasseral :	N° 6	Bienne-Twannberg-Lignièrès	17	29
	N° 9	Bienne-Reuchenette-Sonceboz	13	17
	N° 13	Sonceboz-Pont des Anabaptistes-Chasseral	15	26

2. *Itinéraires du programme 1950 qui n'ont pas été marqués :*

Motif valable pour tous les itinéraires : matériel livré seulement en novembre.

Ajoie-Ouest :	N° 3	Porrentruy-Grandfontaine-Damvant	15	14
Delémont :	N° 8	Delémont-Soyhières-Moulin-Neuf	9	11
	N° 10	Delémont-Bürkisberg-Lucelle	10	13
Laufon :	N° 1	Mervelier-Scheltenpass-Balsthal	8	6
	N° 2	Mervelier-Rothmättli-Hohe Winde	8	9
F.-M. S. :	N° 21	Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes	6	5
Moron :	N° 3	Malleray-Moron	7	4
Raimeux :	N° 1	Moutier-Raimeux	6	6
	N° 3	Crémines-Gorvira-Raimeux de Crémines	3	4
	N° 7	Courrendlin-Rebeuvelier-Raimeux	9	8
	N° 9	Moutier-Crémines-Gänsbrunnen	10	12
Chasseral :	N° 3	Bienne-Jobert-Chasseral	19	12
	N° 19	La Neuveville-Prêles-Mont-Sujet	13	8

3. *Itinéraires des programmes 1949 et antérieurs dont le matériel est livré mais dont la signalisation n'est pas terminée :*

F.-M. S. :	N° 1	Sonceboz-St-Imier La Chaux-de-Fonds	30	20
	N° 1d	St-Imier-Le Sergent	3	5
	N° 3	Tramelan-Les Peux-Les Bois	18	14
	N° 4	Tramelan-dessus-Les Breuleux-Les Bois	16	9

N° 5	Le Noirmont-Le Creux-des-Biches-La Ferrière	13	18
N° 11	Mont-Soleil-La Cibourg-La Chaux-de-Fonds	10	8
N° 12	St-Imier-L'Assesseeur-Les Bois	9	11
N° 14	Mont-Soleil-Combe à la Biche-Les Bois	10	5
N° 15	St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont	12	12
N° 16	St-Imier-Les Allevaux-Les Breuleux	12	4
N° 17	Villeret-Le Sergent-Les Breuleux	8	6
N° 18	Courtelary-Mont-Crosin-Le Noirmont	16	3
N° 19	Courtelary-Pré Vanné-Tramelan	10	3

Le nouveau chef de district, qui n'est entré en fonctions qu'au mois d'août, n'a pas encore eu le temps de terminer tous ces travaux.

4. Tableaux d'orientation placés en 1950 :

Néant.

5. Etat du matériel de signalisation :

Les indicateurs en bois sont en mauvais état. Ils doivent être remplacés au cours des deux prochaines années.

6. Itinéraires relevés en 1950 :

			Km.	Ind.
Ajoie-Ouest :	N° 5	Porrentruy-Grandgourt-Boncourt	15	12
Ajoie-Est :	N° 1	Porrentruy-Sur le Mont-Boncourt travail pas entièrement terminé.		
Delémont :	N° 4	Soyhières-Bürkisberg-Lucelle	15	12
Laufon :	N° 3	Delémont-Courchapoix-Erschwil	20	32
Moron :	N° 14	Moutier-Montagne de Moutier- Le Pichoux	14	10
Raimeux :	N° 11	Choindez-Gross Schönenberg-Hohe Winde	20	15
Montoz :	N° 7	Court-La Bluai	4	8
	N° 20	Court-Montoz de Court-Unterer Bürenberg	5	7
Chasseral :	N° 8	Bienne-Douanne-La Neuveville terminé mais pas commandé		

7. Anciens itinéraires révisés ou complétés, pour lesquels le matériel de remplacement ou de complément a été commandé :

Laufon :	N° 5	Delémont-Liesberg/station-Laufon
F.-M. N.C. et S.		Itinéraire combiné Les Rangiers-Saignelégier-La Chaux-de-Fonds (grand itinéraire suisse Bâle-Genève).
F.-M. C.	N° 1	Tavannes-Les Breuleux-Le Noirmont
F.-M. S. :	N° 2	Tavannes-Mont-Crosin-Mont-Soleil
	N° 6	Le Noirmont-Le Cerneux Godat-Biaufond
	N° 11	Mont-Soleil-La Cibourg-La Chaux-de-Fonds
	N° 15	St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont
Moron :	N° 1	Moutier-Moron-Le Fuet

C. Organisation :

Chefs de districts :

Les secteurs suivants n'ont pas de chef de district : Ajoie-Ouest et Delémont.

Le chef de district des Franches-Montagnes Nord et Centre est démissionnaire (M. Zimmermann).

Deux nouveaux chefs de districts sont entrés en fonctions cette année :

M. Marcel Henry, anc. administrateur des postes, à Porrentruy, pour le secteur Ajoie-Est

et

Monsieur Paul Luthert, libraire, à Saint-Imier, pour le secteur Franches-Montagnes-Sud.

Il devient évident qu'il faudrait un chef de district pour chaque secteur.

14. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. R. Bauder, Bienne

Ses membres se sont réunis à deux reprises. La première fois, ils s'occupèrent de chômage et de la participation des communes à l'assainissement des Chemins de fer jurassiens. De nombreux chômeurs ayant épuisé les indemnités statutaires, la commission jugea opportun d'attirer l'attention de la Direction de l'économie publique du canton et sollicita la prolongation de 90 à 120, des jours d'assurance. Ces démarches n'aboutirent pas sur le terrain fédéral, mais le canton prépara un texte législatif permettant de verser des secours de crise aux chômeurs dans la gêne. La reprise du travail le second semestre de 1950 n'obligea pas les pouvoirs publics à la mise en vigueur des dispositions précitées, mais toutes mesures de prévoyance sont ainsi préparées.

Le 19 juin 1950, la commission s'adressait à la députation jurassienne afin que la part communale pour l'assainissement des C.J. soit réduite de 500,000 fr. Ci-dessous le texte de la lettre à M. Willemain, député, Courroux, président de la députation.

Monsieur le président,

Messieurs les députés,

Vraisemblablement dans sa prochaine session des 3 et 4 juillet prochains, (cette session fut renvoyée à septembre), le Grand Conseil bernois traitera de l'importante question des Chemins de fer jurassiens. Un crédit de 8 millions sera proposé à l'acceptation du législatif et du peuple.

Toutefois nous devons constater que malgré la quote-part appréciable du canton et de la Confédération, les communes intéressées aux C.J. sont encore lourdement chargées. Pour quelques-unes la somme à payer dépasse les limites de la capacité financière. Notre commission s'est occupée de cette question dans sa dernière séance et a décidé de demander à la députation jurassienne d'intervenir dans le débat et de faire une proposition afin que la part communale de 2 millions soit ramenée à 1,5 million. Cette réduction permettrait d'entrevoir l'avenir avec plus d'espoir et serait accueillie avec soulagement par toutes les communes. La députation jurassienne pourrait de son côté se montrer unanime en insistant au sein de l'Assemblée cantonale.

Nous vous serions donc reconnaissant d'intervenir auprès de la députation, en la réunissant avant la session de juillet afin de discuter

notre requête. Nous estimons que tout doit être tenté dans l'intérêt jurassien, car la prospérité d'une région dépend de celle de l'autre.

En espérant qu'il vous sera possible de donner suite à notre lettre, en vous remerciant par avance et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le président, Messieurs, nos sincères salutations.

Au nom de la commission des affaires communales :

Le président,
H. LANDRY, La Heutte.

Le secrétaire,
R. BAUDER, Bienne.

Au cours des débats relatifs à cette importante question, la requête de notre commission fut quelque peu passée sous silence. Nous tenions à réparer cette omission sans vouloir en rien revendiquer la paternité de l'heureuse et juste décision finale du Grand Conseil bernois. Lors d'une seconde séance, la commission prit connaissance du principe de répartition des fonds recueillis pour l'action de solidarité en faveur des C.J. et l'approuva. La suppression du 50 % de la taxe immobilière retint aussi son attention ainsi que les charges nouvelles imposées aux communes par l'AVS.

MM. R. Vuilleumier, député-maire, Tramelan-dessus, S. Kohler, député-maire, Courgenay, acceptèrent de faire partie de notre commission qui compte actuellement huit membres et qui a retrouvé en 1950 sa pleine activité.

15. Commission sociale

Président : M. M. Bindit, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Le N° d'octobre des « Intérêts du Jura » a publié le résultat de notre enquête sur les aspirations et les soucis du monde ouvrier. Il s'agit là d'une enquête faite uniquement chez nous, au Jura. Un tirage à part a permis une large diffusion dans les milieux intéressés. En plus des discussions qu'il a déjà suscitées, ce rapport servira de départ au travail de cette année au sein de notre commission, dans le sens des contacts à fortifier entre les divers secteurs d'une même industrie ou d'une même entreprise. Le jeu en vaut bien la chandelle, puisqu'il y va, en définitive, de la mentalité même et de l'équilibre social de notre propre région.

16. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Moutier

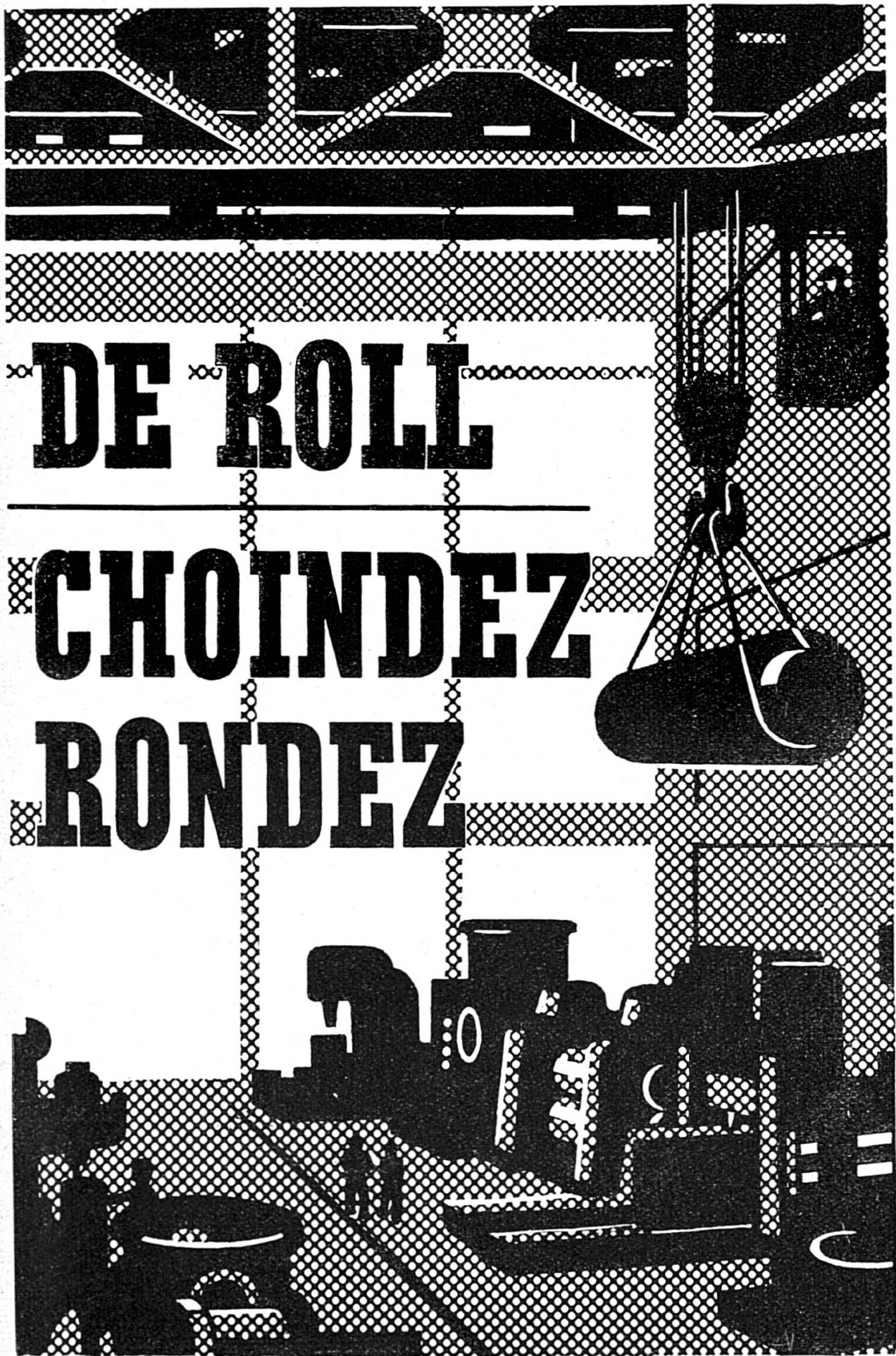
Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Courtelary

Mutations : M. R. Steiner, directeur à Delémont, a donné sa démission de secrétaire de notre commission pour pouvoir se vouer à d'autres activités au sein de l'ADIJ. Nous tenons à lui exprimer nos sincères remerciements pour sa précieuse collaboration.

Il a été remplacé par M. Ed. Juillerat, Courtelary.

Activité : La mévente du bois de feu d'essences résineuses, accentuée par des restrictions dans les livraisons de bois de râperie, a caractérisé la campagne de vente 1949/50.

La commission forestière s'est préoccupée de ce problème. Elle intensifia la propagande en faveur de l'utilisation rationnelle du bois de feu et organisa trois conférences avec le concours d'un spécialiste



DE ROLL
CHOINDEZ
RONDEZ



CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE BERNE

Prêts en 1^{er} rang

jusqu'à Fr. 250 000.— sur des immeubles agricoles et des maisons d'habitation ;
jusqu'à Fr. 100 000.— sur d'autres immeubles ;
au delà de Fr. 250 000.— aux communes, institutions d'utilité générale, fondations, etc.

Prêts aux communes

avec ou sans garantie spéciale.

Prêts en rang postérieur

au taux d'intérêt des premières hypothèques, exclusivement sur des immeubles agricoles, avec le cautionnement de la Fondation „Aidé aux paysans bernois“.

Crédits de construction

conformément aux usages bancaires.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de
MM. les notaires ou à l'Administration de la Caisse, Schwanengasse 2
à Berne. 481

Meubles - Menuiserie

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants

Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres

Plans et devis à disposition

FABRIQUE JURASSIENNE DE
MEUBLES
DE LEMONT



Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

484

de l'Office de renseignements pour le chauffage au bois de Zurich. Ce travail d'orientation, entrepris à Delémont, Moutier et Saint-Imier, fut complété par une activité accrue au sein de nos diverses associations régionales.

Actuellement, la situation sur le marché des bois a changé complètement de physionomie. De marchandise quasi délaissée il y a à peine une année, le bois de feu a repris une place importante parmi les matières premières indispensables à notre économie nationale. La commission forestière voue toute son attention à cette nouvelle évolution. Elle continuera à prendre les dispositions utiles pour conserver les anciens acheteurs de nos campagnes, principaux consommateurs de bois de feu.

17. Commission agricole.

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon/Delémont

Secrétaire : M. M. Ogi, Tramelan

L'activité de la commission agricole pour l'exercice 1950 se résume comme suit :

La commission s'est réunie 2 fois, soit en février et en novembre. Les affaires courantes ont été liquidées par le bureau dans de nombreuses séances, l'activité pour 1950 ayant fortement augmenté comparative-ment aux années précédentes.

Il nous est parvenu 6 demandes de diplômes pour ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans. La remise de ces récompenses aura lieu lors des manifestations de 1951.

La propagande pour la constitution de nouveaux syndicats bovins a été poursuivie, plusieurs nouveaux groupements ont été formés. Il en est de même pour ce qui a trait aux remaniements parcellaires où de nombreuses séances d'orientation ont eu lieu. Contrairement à l'avis de certains milieux, qui voudraient voir cette situation défavorable pour nos agriculteurs maintenue, le travail commencé sera poursuivi encore plus assidûment car c'est une question vitale pour notre agriculture jurassienne.

La préparation de la nouvelle loi fédérale pour l'amélioration de l'agriculture a retenu toute l'attention de la commission. Le statut de l'agriculture ne doit pas rester à l'état de promesse, mais bien plutôt devenir une réalité.

La lutte contre les hannetons a été organisée sur une grande échelle en Ajoie en collaboration avec la Direction de l'agriculture. Les résultats ont été concluants. Les nouveaux moyens mis à disposition pour ce travail, produit de la technique moderne, ont révolutionné les anciennes méthodes.

Des cours professionnels paysans ont été organisés dans les diverses saisons avec une participation réjouissante. Plusieurs candidats ont subi avec succès les examens finaux. Cette activité mériterait d'être développée dans le Jura et nous espérons que la commission agricole arrivera à soutenir efficacement les efforts qui sont faits dans cet ordre d'idée.

La grande conférence « Situation et avenir de l'agriculture suisse sur le plan international » organisée à Delémont a été un succès. M. le

Dr Borel, vice-directeur de l'Union suisse des paysans et délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux a su intéresser l'auditoire composé de citoyens de toutes les couches de la population.

Les cours et conférences inscrits au programme d'activité se sont déroulés normalement. Il a été organisé dans le Jura 37 journées de cours plus 29 conférences dans les différentes branches, soit d'arboriculture et mise en valeur des fruits, fabrication du cidre doux, élevage bovin et chevalin, culture, comptabilité, amélioration foncière, produits laitiers, etc.

La commission agricole cherche à grouper sous un même drapeau toutes les associations professionnelles pour le développement technique et économique de la classe paysanne.

L'activité pour 1951 se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Un programme détaillé a été établi et tout laisse prévoir que celui-ci pourra être réalisé. Les tâches qui nous intéressent sont variées et nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

18. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : M. le Dr G. Keller, Porrentruy

Ce rapport n'est que provisoire. La plupart des membres de la commission n'ont pu être atteints par suite de leur absence au cours de ces dernières semaines ou pour cause de maladie, de sorte que nous manquons de renseignements précis concernant leurs travaux personnels.

Cependant nous pouvons affirmer que l'activité de la commission a été normale et qu'elle a embrassé un nombre important de problèmes intéressant le Jura.

Ces problèmes ont été exposés et discutés au cours des deux séances plénières de la commission, tenues le 26 janvier 1950, à Porrentruy et le 17 février 1950, à Delémont, ainsi qu'au cours de quelques séances du bureau.

D'ailleurs, la commission scientifique est restée en étroit contact avec le comité de l'ADIJ, auquel elle a soumis ses projets et demandé les moyens pour les réaliser.

Conclusion

Ce rapport qui n'a pu entrer dans tous les détails de l'activité du comité et des commissions donne cependant une image assez complète de la vie de notre association pendant l'année dernière. Nous espérons que nos membres en prendront connaissance avec intérêt et qu'ils pourront lui accorder leur approbation. Nous les remercions de leur soutien et de leur fidélité. Notre gratitude va aussi à toutes les autorités et instances qui nous ont aidé dans notre tâche, à nos collaborateurs, à la loterie « Seva » pour les fonds qu'elle met à disposition, aux dirigeants de la caisse-maladie « La Jurassienne », aux nombreuses communes

jurassiennes qui ont répondu favorablement à notre appel en faveur de l'action de solidarité.

Travailler avec joie et confiance au bien du peuple jurassien qui a retrouvé sa personnalité dans le cadre du canton, tel est le but vers lequel nous continuerons à tendre nos efforts. Vive le Jura !

Moutier, le 6 avril 1951.

Au nom du Comité :

Le président,	Le secrétaire,
F. REUSSER.	R. STEINER.

Extrait des comptes 1950

Comptes

1. Administration	681.25	15,880.—
2. Cotisations	12,888.95	435.—
3. Bulletin	9,868.20	18,243.30
4. Commissions	—.—	8,660.25
5. Subventions	34,745.—	14,366.40
6. Intérêts	3,080.65	—.—
7. Frais de banque	—.—	188.05
	<u>61,264.05</u>	<u>57,773.—</u>
EXCÉDENT DES RECETTES		3,491.05
	<u>61,264.05</u>	<u>61,264.05</u>

Bilan

ACTIF

1. Mobilier	1.—
2. Disponibilités : caisse	327.81
compte de chèques	13,318.28
dépôts	8,350.41
3. Titres	28,000.—
4. Fonds de réserve	29,989.45
5. Capital de garantie de « La Jurassienne »	20,000.—
	<u>99,986.95</u>
PASSIF	—.—
FORTUNE NETTE	<u>99,986.95</u>
Fortune nette au 15 janvier 1951	99,986.95
Fortune nette au 15 janvier 1950	96,495.90
AUGMENTATION DE FORTUNE	<u>3,491.05</u>

Le caissier : Henri FARRON.